

Day	Temp (°C)	Humidity (%)
MER 20	20 / 31	2,2 / 2,5
JEU 21	18 / 36	0 / 0
VEN 22	17 / 35	0 / 0
SAM 23	18 / 34	0 / 0
DIM 24	20 / 40	0 / 0
LUN 25	20 / 35	0 / 0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques



La majorité des parcelles sont au stade "fermeture de la grappe". Les parcelles les plus précoces de Duras, Fer servadou, Loin de l'oeil, Syrah, Merlot et Sauvignon sont au stade "premiers grains vérés". Le Gamay est au stade "début véraison".

"Début véraison" sur Gamay.

DONNEES METEOROLOGIQUES

Météorologie:

La semaine dernière a été sèche et les températures caniculaires. Pour la semaine en cours, un risque d'orage est annoncé pour mardi soir. Ensuite, la chaleur et les conditions sèches vont persister.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Suite aux pluies de fin juin/début juillet, les symptômes progressent encore un peu sur grappes, sur les témoins non traités et au vignoble.

Analyse de risque:

La véraison annonce la fin de la sensibilité des grappes. Sur les parcelles saines la phase de sensibilité est terminée. Sur les parcelles atteintes, il faut rester vigilant tant que la véraison n'est pas enclenchée.

Préconisations

La semaine en cours s'annonce sèche. En l'absence de pluie aucune contamination n'est possible, sur les parcelles saines. L'orage de ce soir peut engendrer des repiquages sur les parcelles déjà atteintes.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.



Black-rot sur baies

A retenir

Fin de la période de sensibilité sur les parcelles saines..

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Les symptômes sont peu nombreux au vignoble. Ponctuellement quelques taches peuvent être observées sur le haut du feuillage, elle sont rarement sporulantes. Dans de très rares situations du rot-brun est signalé sur grappes .



Mildiou sur jeunes feuilles



Rot-brun

Préconisations

La pression est faible. La semaine en cours s'annonce sèche, en l'absence de pluie significative aucune contamination n'est possible.

* *Bouillie bordelaise RSR Disperss, Frégate SC, Kocide 35 DF, Hélocuivre, Cuproxat SC, ChampFlo Ampli, sont des spécialités à base de cuivre.*

La dose de cuivre métal à prévoir :

* 200g/ha

Attention le nombre d'application maximum des produits à base de cuivre varie selon les spécialités.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Aucune pluie importante n'est annoncée, les traitements sont inutiles.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Des symptômes sur grappes sont présents sur les parcelles sensibles, à l'approche de la véraison ils évoluent peu.

Analyse de risque:

Sur les parcelles saines, la phase de sensibilité est terminée.



Oïdium sur Gamay

Préconisations

Restez vigilants jusqu'à la "véraison" sur les parcelles où vous constatez une sortie de symptômes. Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.

* *Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforex LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).*

Attention aux risque de brûlures si les températures sont supérieure à 30°C.

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* *Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max) .*

Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures. Lors du poudrage les températures doivent être inférieures à 25°C.

A retenir

Fin de la protection sur les parcelles saines.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : Les premières captures sont signalées, en secteurs précoces et des perforations sont observées en tous secteurs.

Eulia: Le vol de G3 a débuté.

Analyse de risque

La gestion de la G3 s'anticipe en effectuant un comptage des perforations en fin de G2.

Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.
(Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).

Préconisations

La gestion de la G3 est raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2. Réalisez un traitement sur la G3, sur les parcelles où le seuil de nuisibilité a été dépassé en G2.

Début des éclosions (tête noire): A positionner en fin de semaine prochaine, en secteurs précoces (à confirmer dans le prochain numéro).

* Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)

* Fycilia, spinosad, 2 L/ha (2 applications max)

* Delfin, bacillus thuringiensis 0,75kg/ha (6 applications max)

* DipelDF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 1kg/ha (6 applications max)

Pensez à relever les pièges.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Faire un comptage des perforations.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Des larves sont présentes sur les parcelles, le niveau de pression est très variable. Des grillures sont régulièrement observées sur les cépages sensibles.

Analyse de risque

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.



Grillures sur Merlot

Préconisations

Surveillez vos parcelles, les interventions sont à réaliser dès l'apparition des jeunes larves.

La gestion de ce ravageur peut être couplée avec les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée.

Les populations de cicadelles sont gérées par des applications d'argiles:

* Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

* Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Des adultes sont piégés depuis une dizaine de jours sur le vignoble. Des symptômes sont visibles.



Flavescence dorée sur Gamay

Préconisations

A ce jour la période des applications est terminée en agriculture biologique.

A retenir

Observez vos parcelles et coupez les pieds atteints dès détection.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

La haie ; outil agronomique, élément du paysage et réservoir de biodiversité.

De nos jours, les haies sont réhabilitées pour faire face aux enjeux environnementaux, agronomiques et paysagers actuels.

Les haies ont été perçues pendant des dizaines d'années comme une contrainte (mécanisation des pratiques culturales, remembrement des parcelles), elles ont été négligées, réduites ou arrachées.

Pourquoi conserver ou réimplanter des haies en viticulture ?**Outil agronomique**

- La haie est un moyen pour limiter l'érosion, les phénomènes de ruissellement, le lessivage vers les nappes phréatiques et elle contribue à la stabilisation des pentes, talus et berges.

- Elle permet d'améliorer la stabilité et la structure du sol : décompaction, aération, ameublissement.

- Elle est une source de matière organique et favorise la vie biologique du sol.

Assainissante

La haie filtre les nitrates et autres polluants s'écoulant vers les nappes et les cours d'eau.

Elle offre un cloisonnement sanitaire et réduit ainsi la transmission des pathogènes par le vent.

Brise-vent et climatiseur

- La haie filtre le vent, sans le bloquer et protège une surface jusqu'à 20 fois sa hauteur.

- A proximité d'une haie, la moyenne des températures les plus hautes est inférieure de 3 à 4°C par rapport à un système qui en est dépourvu.

En reflétant la lumière elle permet au sol de se réchauffer et ainsi réduit les risques de gel.

- Un kilomètre de haie fixe une tonne de CO₂/an.

Réservoir de biodiversité

- La haie est un lieu d'alimentation, de vie et de repos qui accueille des dizaines d'espèces. C'est un refuge primordial pour la faune, en zone très cultivée. La haie favorise l'installation de la faune auxiliaire, elle est aussi un lieu de récolte vitale pour les insectes pollinisateurs.

- la haie est un moyen de communication pour de nombreuses espèces, menant à de nouveaux biotopes (mares, cours d'eau, bosquets, forêts, friches...).

- La haie est un corridor qui protège les cultures des dégâts de gibier.

Atout paysager

- La haie est un moyen bon marché pour mettre en valeur les limites de parcelles et sert de jonction entre les différentes infrastructures.

- La haie est un écran visuel qui participe à l'intégration paysagère des bâtiments des exploitations et permet de réduire le niveau des nuisances sonores.

Elle délimite les parcelles viticoles des espaces privés, c'est une barrière efficace pour réduire la dérive des traitements phytosanitaires.

Comment l'entretenir ?

Il faut respecter des dates réglementaires pour l'entretien des haies, il est interdit du premier avril au 31 juillet.

Dès les premières années, une taille de formation peut être nécessaire.

Une fois implantée, il faudra limiter son emprise aérienne si elle gêne le passage des machines agricoles.

Les abords immédiats seront entretenus au sol avec des outils de fauche adaptés, afin de limiter la pousse de ronces et maintenir la largeur prévue de la haie.

Comment l'implanter ?

Photo: Arbres & paysages Tarnais

Avant de planter, il est important de savoir quel est l'objectif du projet.

Dans le Tarn, une association peut vous guider pour la conception et le suivi de votre plantation:

"Arbres & paysages Tarnais"

www.arbrespaysagestarnais.asso.fr - 05 31 81 99 59

Pour chaque projet l'association réalise une visite conseil individuel qui permet de définir l'itinéraire technique et de choisir les végétaux les mieux adaptés à la situation.



Photo: Arbres & paysages Tarnais

DIVERS

Echaudage :

Suite aux fortes chaleurs de ces derniers jours, les dégâts d'échaudage sont nombreux, sur la face exposée au soleil l'après-midi.

Les conséquences de la sécheresse se manifestent aussi, en particulier sur les sols superficiels où des symptômes de stress hydrique sont visibles.



Echaudage sur Duras

Maladies du bois :

Le nombre de symptômes augmente, ils peuvent être sous formes lentes ou apoplectiques.



Esca sur Sauvignon, forme lente

Prochain bulletin le 26 juillet

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr – 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 06.69.32.70.75

